

**OBJET MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT D'ASSOCIATIONS**

**CY 103 / 187 Route Jules Reydellet - Bretagne /  
Association Bellevue Pour Tous**

**CR 436 / 8 Rue Jacob de Cordemoy - Chaudron /  
Office Dionysien du Troisième Age et des Retraités**

---

Je vous propose de vous prononcer sur la mise à disposition de locaux aux associations répertoriées en objet et présentées en annexe, aux conditions suivantes :

- durée de 3 ans, non renouvelable tacitement ;
- occupation à titre gratuit, étant précisé que la valeur locative mensuelle est actuellement en cours d'évaluation par les services de France Domaine ;

et, en cas d'accord, de m'autoriser à signer les conventions ad hoc.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE MAIRE**

**Gilbert ANNETTE**

**OBJET MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT D'ASSOCIATIONS**

CY 103 / 187 Route Jules Reydellet - Bretagne /  
Association Bellevue Pour Tous

CR 436 / 8 Rue Jacob de Cordemoy - Chaudron /  
Office Dionysien du Troisième Age et des Retraités

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 09/7-21 du Maire ;

Vu le rapport de Madame PICARD Hajasoa, 6ème Adjointe, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le principe de mise à disposition de locaux aux associations répertoriées en objet et présentées en annexe, aux conditions suivantes :

- durée de 3 ans, non renouvelable tacitement ;
- occupation à titre gratuit, étant précisé que la valeur locative mensuelle est actuellement en cours d'évaluation par les services de France Domaine.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à signer les conventions ad hoc.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 28 DEC. 2009



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

## MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT D'ASSOCIATIONS

Structure	Occupant	Adresse	Référence cadastrale	Superficie du local	Valeur locative	Activités
Bâtiment en dur sous dalle et toles	Association Bellevue pour Tous	187 Route Jules Reydellet Bretagne	CY 103	180 m <sup>2</sup>	Estimation en cours auprès du service France Domaine	Promouvoir toutes sortes d'activités et animations socioculturelles et sportives sur le secteur
Grande salle dénommée "Foyer Marthe Bidois" dépendant d'un bâtiment en bois sous tole (ex-Foyer du Troisième Age du Chaudron) à titre exclusif et les toilettes à titre commun avec la Maison d'Aide à la Personne	Office Dionysien du Troisième Age et des Retraités (ODTAR)	8 Rue Jacob de Cordemoy Chaudron	DR 436	180 m <sup>2</sup> grande salle 10 m <sup>2</sup> toilettes	Estimation en cours auprès du service France Domaine	Regrouper les associations de personnes âgées et retraitées de la Commune, leur donner le moyen de se regrouper, les aider à en assurer l'animation, réunir et mettre en oeuvre les dispositions propres à leur mieux-être physique et intellectuel

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du 14/12/2023  
En annexe à la Délibération N° 2917-2

LE MAIRE



**ASSOCIATION  
BELLEVUE POUR TOUS**

page 1/ 1

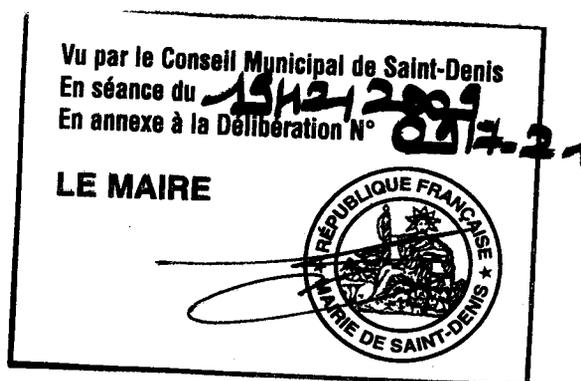
**Type** Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901

**Présidente** Madame Katarina CLAIN

**Téléphone** 0692 91 99 62

**Siège social** CASE de Bellevue  
187 Route Jules Reydellet  
Bretagne  
97490 Sainte-Clotilde

**Objet** Promouvoir toutes sortes d'activités et animations socioculturelles et sportives sur le secteur de la Bretagne



OFFICE DIONYSIEN  
DU TROISIEME AGE ET DES RETRAITES

page 1/ 1

**Type** Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901

**Présidente** Madame Marthe ZOOGONES

**Téléphone** 0262 92 03 64

**Télécopieur** 0262 92 04 19

**Courriel** odtar@wanadoo.fr

**Siège social** Centre Socioculturel de Jacques Cœur  
31 Avenue Jean Albany  
97400 Saint-Denis

**Objet** Regrouper les associations de personnes âgées et retraitées de la Commune de Saint-Denis, leur donner le moyen de se regrouper, les aider à en assurer l'animation, réunir et mettre en œuvre les dispositions propres à leur mieux-être physique et intellectuel.

L'association ne poursuit aucun but lucratif, s'interdit toute discrimination illégale, assure en son sein la liberté d'opinion et le respect des droits de l'homme.

